



## Délibération 2018 BS 86 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

**Objet : CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET) LUBERON - AVENANT N°1 (Cf. annexe 4)**

L'an deux mille dix-huit et le 5 avril à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 30 mars, se sont réunis au foyer rural de Vachères sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

### Etai<sup>ent</sup> présents :

**Mesdames** Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Gisèle MAGNE.

**Messieurs** André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER.

### Avaient donné pouvoir :

#### Mesdames

Valérie DELONNETTE à Dominique SANTONI

Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON

#### Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

### Etai<sup>ent</sup> excusés :

Jacqueline COMBE

Paule DAPRES

Mireille BOR

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Stéphane SAUVAGEON

Pierre FISCHER

Noëlle TRINQUIER

Fabienne ELLUL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;  
Vu le CRET Luberon et sa clause de revoyure ;  
Vu l'avenant n°1 au CRET Luberon ci-annexé ;  
Vu la délibération du 7 juillet 2017 de l'assemblée plénière de la Région approuvant l'avenant précité ;  
Considérant que le CRET Luberon constitue une opportunité de développement du territoire,

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la clause de revoyure et sa nouvelle maquette financière ;
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au CRET Luberon ci-annexé ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- Avenant